



Fédération des personnels des services publics et de santé –
FORCE OUVRIERE
SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS HOSPITALIERS
SNMH - FORCE OUVRIERE

Paris, vendredi 12 octobre 2018

Plan « ma santé 2022 » : le gouvernement Macron-Buzyn prévoit la suppression du concours de PH avec précarisation et perte de l'indépendance professionnelle.

Mesure N° 35 du plan « ma santé 2022 » :

« Création d'un statut unique de praticien hospitalier associé à la suppression du concours de PH, pour faciliter l'entrée dans la carrière, diversifier les parcours professionnels (reconnaitances des valences non cliniques) et faciliter l'exercice mixte »

Le gouvernement prévoit de liquider le statut de PH en supprimant le concours !

Sans concours, plus de statut.

Le concours nous permet en étant sur une liste d'aptitude d'avoir tous les mêmes droits. Nous avons un statut, le plan hôpital 2022 prévoit un contrat. C'est la disparition des émoluments et progression de carrière égale pour tous les praticiens.

Devenant tous contractuels de fait, les pressions faites par les directions pour soigner toujours plus aux dépens de la qualité des soins, ou pour ne pas prendre en charge tel ou tel malade jugé trop coûteux risquent d'entraîner le départ ou l'éviction des médecins qui ne feraient pas le choix de l'économie budgétaire mais celui du malade.

Il s'agit également de généraliser l'exercice du temps partiel ou partagé en lieu et place du temps plein largement majoritaire depuis le statut de 1984.

L'indépendance professionnelle est intimement liée à l'existence de notre statut. Sans lui, il n'y aurait plus de médecins de service public, mais uniquement des médecins soumis aux chantages des directions dont l'objectif est devenu depuis la création des ARS de réaliser leurs contrats financiers. Les statuts de cliniciens présentés comme attractifs n'ont pas empêché l'hémorragie car le statut de PH n'est pas la cause de la fuite des médecins. Ce que fuient les médecins, c'est la destruction en cours de l'hôpital, par le manque de lits, le manque de personnel et l'existence de systèmes informatiques toujours plus écrasants, la lourdeur des procédures, la multiplication des certifications qui entravent les missions de soins...

La suppression du concours de praticien hospitalier est liée à la volonté du gouvernement d'avoir des médecins « aux ordres » des directions hospitalières. Dans ce contexte nous ne pourrions plus respecter le code de déontologie médicale, obligation légale et morale pour tout médecin.

Le SNMH FO revendique le retrait du plan 2022, maintien du statut de PH !

[Version PDF](#)

[Résolution Assemblée générale du SNMH FO du 12 octobre](#)

[Lien pour l'adhésion au SNMH FO](#)

[Lettre ouverte à Mme Buzyn](#)

[Signature lettre ouverte](#)